



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-410**

Séance publique du

28 septembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180928- lmc1141002-DE-1-1
Date de signature : 02/10/2018
Date de réception : mardi 2 octobre 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓

OBJET : DENOMINATION DE L'AIRE DE JEUX "GEORGES CANDILIS"

Le 28 septembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/09/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Charlotte BENON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Danielle SANTAMARIA donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
Direction Espaces Verts

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2018

Nomenclature : 8.3
Voirie

RAPPORTEUR : Madame Danielle SANTAMARIA
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BOUDON Jacques

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : DENOMINATION DE L'AIRE DE JEUX "GEORGES CANDILIS" - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'aire de jeux située dans le quartier du Pont de Béraud à l'angle des chemins de Beauregard et Léon Savornin n'est pas dénommée.

Pour réglementer cette aire de jeux et faciliter le repérage des usagers, il convient donc de la dénommer.

Il s'avère que ce terrain de jeux se trouve à proximité de l'ensemble résidentiel « Le Petit Nice » labellisé « Patrimoine du XXème siècle » depuis 2006.

L'Atelier du Patrimoine apporte à cet effet les informations qui suivent.

« La ville d'Aix-en-Provence connaît à partir des années 1950 un changement radical. La vétusté du patrimoine immobilier et l'accroissement constant de la population mettent en lumière les besoins de la ville en logement nouveaux.

Les constructions et aménagements modifient profondément le paysage coutumier des « vieux aixois ». De caractère encore rural, l'espace péri-urbain composé d'un habitat dispersé, se densifie. Les grands domaines bastidaires commencent à disparaître au profit de vastes programmes de logements sociaux ou privés.

*Dans ce nouveau panorama architectural, l'ensemble résidentiel « Le Petit Nice » (1952-1966) se distingue par une force identitaire singulière produite à partir des théories architecturales et urbaines de ses concepteurs : **Georges Candilis**, Alexis Josic et Shadrach Woods.*

Nourris des thèses du Mouvement Moderne, élèves de Le Corbusier, membres des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (C.I.A.M.) puis de Team X, lauréats en 1995 du

concours Opération Million qui forge leur union, ils construisent à Aix-en-Provence un programme novateur qui renouvelle le langage formel de l'habitat social des Trentes Glorieuses ».

Il est donc proposé de dénommer l'espace ludique « **Aire de jeux Georges Candilis** » afin de rendre hommage à un des concepteurs de l'ensemble résidentiel « Le Petit Nice ».

Georges CANDILIS (1913-1995) né à BAKOU (Grèce) le 29 mars 1913, décédé à Paris le 10 mai 1995.

Architecte et ingénieur français diplômé de l'Ecole polytechnique d'Athènes en 1936, Georges Candilis s'installe en France en 1945 et rejoint l'atelier de Le Corbusier devenant un de ses principaux collaborateurs.

En 1946, il rencontre Shadrach Woods (1923-1973), architecte, urbaniste et théoricien américain chez Le Corbusier.

Alexis Josic, architecte serbe, arrivé en France en 1953 rejoint leur bureau d'études.

Georges Candilis développe avec Shadrach Woods et Alexis Josic l'idée d'un habitat évolutif alliant fonctionnalité et fluidité des espaces tout en tentant de ne pas oublier l'échelle humaine.

Jusqu'en 1964, l'agence Candilis-Josic-Woods travaille sur des dizaines de milliers de logements, en France métropolitaine comme dans les DOM-TOM.

En 1965, il ouvre un atelier à l'Ecole Nationale Supérieure des beaux-Arts de Paris et continue d'enseigner après les événements de mai 1968.

En 1969, le partenariat avec Josic et Woods est rompu. Georges Candilis poursuit alors seul son activité en tant qu'architecte et urbaniste.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la dénomination suivante : «**Aire de jeux Georges Candilis** » pour désigner l'espace ludique situé à l'angle des chemins de Beauregard et Léon Savornin conformément aux plans joints.

Présents et représentés	: 45
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine Merger', with a long horizontal stroke extending to the right.

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Aire de Jeux N° 19 Beauregard
Chemin de Beauregard/Chemin Léon Savornin
Pont de Béraud
Aix-en-Provence



Aire de Jeux N° 19 Beaugard
Chemin de Beaugard/Chemin Léon Savornin
Pont de Béraud
Aix-en-Provence

